



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6020260

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/02/2026 12H05 C:000856 I:07705
V/REF : BE4G6-3156
V/Email reçu le Mardi 10/02/2026 a 12H05

3F OCCITANIE

222 PI ERNEST GRANIER
34000 MONTPELLIER

V/REF.IMM. G313L
IMMEUBLE : RES. F. BAZILLE TR 2
254 RUE DE KALKAR
G313L
34990 JUVIGNAC

Montpellier, le 20 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 254 RUE DE KALKAR - MME CEDENO 07 67741265 - LGT 1226 - RES. FREDERIC BAZILLE
MME MURCY SI BESOIN 06 65943638

MOTIF : DÉGORGEMENT DES CANALISATIONS CUISINE

Donneur d'ordre : Mme D. MURCY

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 10/02/2026 A 13H45
A PARTIR DU LOGEMENT 1226 MME.CEDENO

REPÉRAGE ET MISE EN PLACE DU VÉHICULE HYDROCUREUR ET DU MATÉRIEL
DÉBOUCHAGE DU RÉSEAU EU A PARTIR DE L'ÉVACUATION DE L'ÉVIER
CONSTAT : BOUCHON SITUÉ DANS LA PARTIE PRIVATIVE
CONTRÔLE DU BON ÉCOULEMENT : RAS
CONSTAT : LE SIPHON DE L'ÉVIER EST DÉFECTUEUX
NETTOYAGE ET REPLI

OBSERVATIONS : FJ AB Email envoyé le 12/02/26 a 14H06 M. R ARFAOUI

FJ AB Email envoyé le 12/02/26 a 14H06 Mme D. MURCY

SUITE A NOTRE INTERVENTION DU 10/02/2026, NOUS VOUS PRÉCONISONS LE
REMPLACEMENT DU SIPHON DE L'ÉVIER.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6020260

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Débouchage évacuation de l'évier	1	110,00	110,00
	TOTAL H.T.			110,00
	T.V.A. a 10,00%			11,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			121,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Organisme - Fournisseur	
3F OCCITANIE Budg Agence 3F Occitanie Adresse de facturation TSA 21367 75621 PARIS CEDEX 13 Emetteur : DANIELE MURCY - Gardien/Gestionnaire Immeubles Tel : E-mail : daniele.murcy@groupe3f.fr	SERVIMO MEDITERRANEE SIEGE SOCIAL 22 rue ALBERTO SANTOS DUMONT 34430 ST JEAN DE VEDAS Le 19/02/2026

Lieu d'intervention
G313L / G313L-1226 RESIDENCE FREDERIC BAZILLE TR2 APT 1226 254 RUE DE KALKAR 34990 JUVIGNAC 2ème étage Locataire : Wilmar Carelly CEDENO HERNANDEZ Tél port : 0767741265 Tél fixe :

Description
DEGORGEMENT CANALISATION CUSINE V/REF : 10/02/2026 12H05 C:000856 I:07705

Dates d'intervention	Marché
Début: 10/02/2026 - Fin : 20/02/2026	

Prestations						
Code	Description	Emplacement	P.U.HT	Qté	Mnt.HT	TVA
ENTRE.PLOMB.117	Dégorgement appareil sanitaire		110,00	1	110,00	10%

Montant total HT (euros)	110,00
Montant total TVA (euros)	11,00
Montant total TTC (euros)	121,00

G313L-1226 - FREDERIC BAZILLE TR2 APPT 1226

Signataire : RAMZI ARFAOUI - Chef de secteur 3F

Le Prestataire garantit qu'il met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel auxquelles il aura accès ou qui lui seront communiquées dans le cadre de l'exécution de la présente commande, notamment leur sécurité et leur confidentialité, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Sauf dispositions contraires, le Prestataire s'engage à l'issue des prestations à procéder à la suppression des données à caractère personnel qui lui ont été communiquées à la seule fin de réalisation de celles-ci.

N° Engagement: **BE4G6-3156****ATTESTATION SIMPLIFIEE¹**

N° Contrat/Marché :

N° Fournisseur : **SERVIMO MEDITERRANEE**N° ESI: **G313L-1226****① IDENTITE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT**

Je soussigné(e) :

Nom : 3F OCCITANIE Prénom :

Adresse : 12 RUE JULES FERRY Commune : MAZAMET Code postal : 81200

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel
 ☒ immeuble collectif
 ☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion **de plus de 50 %** des millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage
Adresse² : 254 RUE DE KALKAR Commune : JUVIGNAC Code postal : 34990
 dont je suis : ☒ propriétaire
 ☐ locataire
 ☐ autre (précisez votre qualité) :
③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent **pas plus de cinq des six éléments** de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage

☐ huisseries extérieures
 ☐ cloisons intérieures
 ☐ installations sanitaires et de plomberie
 ☐ installations électriques
 ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10%.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au I de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%.
④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIECES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexacts de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20% ou 10 %) et le montant effectivement payé, TVA aux taux de :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à MAZAMET, le 19/02/2026

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.